

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 16/003/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 15/06 (ASA 16/001/2006 du 20 janvier 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITIONS » / CRAINTES DE TORTURE ARRESTATIONS ARBITRAIRES

MYANMAR / Chit Thein Tun (h), attaché de liaison de l'Organisation de solidarité birmane, 42 ans

INDE Maung Maung Oo (h), représentant de l'Organisation de solidarité birmane, 40 ans

Ma Hnin Hnin (f), épouse de Chit Thein Tun, 24 ans

Ei Po Po (f), fille de Chit Thein Tun et Ma Hnin Hnin, 4 ans

deux nouvelles personnes menacées :

Ko Po Zaw (h), marchand de riz, environ 23 ans

Ma Aye Myint Ma (f), son épouse, également dans le commerce du riz, environ 19 ans

Londres, le 1^{er} mars 2006

Ei Po Po, quatre ans, aurait été libérée à la mi-février et recueillie par des membres de sa famille. Ma Hnin Hnin, sa mère, aurait été transférée dans une prison de Monywa, dans la division de Sagaing. Amnesty International a appris que deux autres personnes avaient été arrêtées mi-janvier dans le cadre de la même affaire et craint pour la sécurité de tous les détenus, qui risquent d'être torturés.

Le 22 février, lors d'une conférence de presse, le ministre birman de l'Information a indiqué que Chit Thein Tun et Maung Maung Oo avaient été appréhendés le 15 janvier à la suite de l'explosion de deux bombes sur un marché de Tamu, le 8 janvier. Il a déclaré que les deux hommes avaient été interpellés par les autorités birmanes « à la frontière, près de Tamu » (une ville située près de la frontière indienne, dans la division de Sagaing), sans préciser toutefois de quel côté. Selon le ministre, ils auraient tous deux reconnu que Maung Maung Oo avait posé des explosifs cachés dans un magnétophone et une radio. Il a ajouté que Chit Thein Tun et Maung Maung Oo appartenaient au *All Burma Students' Democratic Front* (ABSDF, Front démocratique des étudiants de Birmanie), un mouvement interdit, et que les explosions visaient à nuire au commerce frontalier entre l'Inde et le Myanmar.

Ko Po Zaw et son épouse, Ma Aye Myint Ma, tous deux marchands de riz, auraient été arrêtés le 15 janvier à Tamu, dans la division de Sagaing. On pense qu'ils sont détenus dans la même prison que Ma Hnin Hnin, à Monywa. Selon les informations reçues, Ma Aye Myint Ma est en fin de grossesse.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les explosions du 8 janvier sur le marché de Nanthphalon auraient fait un mort. Lors de conférences de presse, en 2005 et 2006, les autorités birmanes ont accusé des groupes d'opposition en exil, notamment le *All Burma Students' Democratic Front* (ABSDF, Front démocratique des étudiants de Birmanie), d'avoir perpétré des attentats à la bombe au Myanmar. Les organisations visées ont nié ces accusations.

Les détenus attendant d'être jugés sont fréquemment victimes de tortures ou d'autres formes de mauvais traitements au Myanmar, et plus particulièrement lorsqu'ils sont soupçonnés d'avoir participé à des attentats à la bombe ou autres actes de violence, ou d'être des membres de groupes armés d'opposition interdits en exil. Des prisonniers politiques ont été condamnés à l'issue de procès iniques, parfois sur la base d'« aveux » arrachés au moyen de tortures et autres mauvais traitements. En vertu des normes internationales, de tels « aveux » ne peuvent être retenus à titre de preuves.

Au Myanmar, les conditions carcérales sont mauvaises et les prisonniers doivent souvent faire face à des problèmes de santé exacerbés par un régime alimentaire insuffisant et par le manque de soins médicaux en prison. Les autorités de ce pays n'ont pas permis au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de rendre visite aux prisonniers politiques depuis la fin de l'année 2005.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après :

aux autorités birmanes, en birman ou dans votre propre langue :

– dites-vous satisfait de la remise en liberté d'Ei Po Po ;

– prenez acte de la déclaration du ministre de l'Information, selon lequel Chit Thein Tun et Maung Maung Oo, réfugiés birmans résidant en Inde, sont détenus au Myanmar, et exhortez les autorités à leur permettre de retourner en Inde ;

– demandez instamment que Ma Hnin Hnin, Ko Po Zaw et Ma Aye Myint Ma soient inculpés d'une infraction prévue par la loi et jugés dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité, ou libérés immédiatement et sans conditions, et qu'il leur soit permis, entre-temps, de consulter un avocat, de recevoir la visite de leurs proches et de bénéficier des soins médicaux dont ils ont besoin ;

– priez les autorités de veiller à ce que ces personnes ne soient ni torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'aucune déclaration obtenue sous la torture ne soit retenue à titre de preuve à charge dans l'éventualité où serait ouverte une procédure judiciaire contre elles.

APPELS À :

Président du *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) :

General Than Shwe
Chairman, State Peace and Development Council and
Minister of Defence
c/o Ministry of Defence
Ahlanpya Phaya Street
Yangon, Myanmar

Formule d'appel : *Dear General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

Président du Conseil national pour la paix et le développement de Sagaing :

Brigadier General Tha Aye
Chairman Sagaing State Peace and Development Council,
Commander Northwest Military Command
c/o Ministry of Defence
Ahlanpya Phaya Street
Yangon, Myanmar

Formule d'appel : *Dear Major General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Ministre de l'Intérieur :

Major General Maung Oo
Minister of Home Affairs and chairman of the Myanmar Human Rights Committee
Ministry of Home Affairs
Corner of Saya San Street and No 1 Industrial Street,
Yankin Township
Yangon, Myanmar

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après :

aux autorités indiennes (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations indiquant que Maung Maung Oo et Chit Thein Tun, réfugiés birmans, ont été enlevés sur le territoire indien ;
- appelez les autorités à mener des investigations sur cet enlèvement et à traduire les responsables présumés en justice ;
- priez les autorités de diligenter de toute urgence une enquête auprès des autorités birmanes afin de déterminer ce qui est arrivé à Maung Maung Oo et Chit Thein Tun, et de demander leur retour immédiat en Inde ;
- invitez-les à permettre à Ei Po Po et Ma Hnin Hnin de revenir sur le territoire indien et de bénéficier à nouveau d'une protection internationale.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Shivraj Patil
Minister of Home Affairs
Government of India
104-107 North Block
New Delhi 110 001, Inde

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures :

E. Ahamed
Minister of State for External Affairs
172 South Block
New Delhi 11001, Inde
Fax : +91 112 309 4221

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Myanmar et de l'Inde dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 AVRIL 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*